

Bruxelles, le 16 avril 2018
(OR. en)

7939/18

FIN 306
AGRI 167
FORETS 12
DEVG 45
ENV 222
RELEX 314
UD 83

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	16 avril 2018
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	7469/18 + ADD 1
Objet:	CONCLUSIONS DU CONSEIL dans la perspective de la participation de l'Union européenne et de ses États membres à la treizième session du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF 13) - <i>Conclusions du Conseil</i>

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil, telles qu'elles ont été adoptées le 16 avril 2018, dans la perspective de la participation de l'Union européenne et de ses États membres à la treizième session du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF 13).

CONCLUSIONS DU CONSEIL

dans la perspective de la participation de l'Union européenne et de ses États membres à la treizième session du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF 13)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

1. RAPPELANT ses conclusions du 25 avril 2017 sur le plan stratégique des Nations unies pour les forêts et sur la participation de l'Union européenne et de ses États membres à la douzième session du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF 12), qui s'est tenue du 1^{er} au 5 mai 2017 au siège des Nations unies à New York, ainsi que les précédentes conclusions qu'il a adoptées dans la perspective de la participation de l'Union européenne et de ses États membres aux sessions antérieures du Forum des nations unies sur les forêts;
2. RAPPELANT ses conclusions du 20 juin 2017 intitulées "Un avenir européen durable: la réponse de l'UE au programme de développement durable à l'horizon 2030" et ses conclusions du 4 décembre 2008 intitulées "Combattre la déforestation et la dégradation des forêts pour lutter contre le changement climatique et la diminution de la biodiversité";
3. CONSCIENT de l'importance fondamentale des forêts pour la vie sur la planète et du rôle essentiel joué par la gestion durable des forêts pour relever les défis globaux actuels comme la diminution de la diversité biologique, la dégradation des sols et le changement climatique, ainsi que pour honorer nos engagements en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne le climat, l'énergie et la biodiversité. Les forêts sont, par ailleurs, à la base d'un vaste ensemble de services écosystémiques qui améliorent la qualité de la vie, procurant de multiples bénéfices à l'environnement, à la société et à l'économie, comme le renforcement de la sécurité alimentaire, la disponibilité de l'eau et la protection des établissements humains;
4. NOTANT que malgré les progrès réalisés ces dernières années, la déforestation et la dégradation des forêts se poursuit à une vitesse alarmante, 80 % de la perte de surfaces forestières étant dus, selon les estimations de la FAO, à l'expansion des terres agricoles;

5. SE FÉLICITANT des diverses initiatives prises au niveau mondial et régional pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts comme la déclaration de New York sur les forêts (2014), la déclaration d'Amsterdam "Vers l'élimination de la déforestation des chaînes des produits agricoles de base avec les pays européens" (2015) et la déclaration d'Amsterdam en faveur d'une chaîne d'approvisionnement en huile de palme entièrement durable à l'horizon 2020 (2015);
6. RAPPELANT le mandat du Secrétariat du FNUF défini dans la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, consistant à assurer la gestion efficace du processus de facilitation renforcé (réseau mondial de facilitation du financement forestier (GFFFN)) et la mise en œuvre de ses activités;
7. RÉAFFIRMANT le rôle important que jouent l'UE et ses États membres pour promouvoir la gestion durable des forêts à l'échelle mondiale, enrayer la déforestation et la dégradation des forêts, lutter contre l'abattage illégal et le commerce qui y est lié en encourageant la consommation de produits efficaces dans l'utilisation des ressources et de l'énergie issus de forêts gérées durablement conformément aux principes directeurs de la stratégie de l'UE pour les forêts et du plan d'action FLEGT (Plan d'action de l'UE relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux) de l'UE;
8. SOULIGNANT l'importance du plan stratégique des Nations unies pour les forêts et RÉAFFIRMANT la nécessité de mettre celui-ci en œuvre de manière à protéger et à renforcer la biodiversité, à lutter contre la désertification et à mettre en œuvre, de manière intégrée, le programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que notre responsabilité à cet égard – en tenant compte de ses dimensions transversales, comme les droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes, l'éradication de la pauvreté, la lutte contre les inégalités et la lutte contre le changement climatique et ses répercussions;
9. SOULIGNE que la promotion et la mise en œuvre fructueuses d'une gestion durable des forêts exige une bonne gouvernance à tous les niveaux, notamment celui de l'application de la loi, ainsi que des institutions efficaces et responsables, et la participation de tous les grands groupes, ainsi que des autres acteurs concernés – notamment la communauté scientifique, les organisations de la société civile et le secteur privé – et des organes et processus régionaux et sous-régionaux; et le renforcement des partenariats et des enceintes associant de multiples acteurs;
10. RAPPELLE également, à cet égard, la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones;

11. INVITE INSTAMMENT tous les membres du FNUF, les acteurs concernés (y compris le secteur privé) et les institutions à entreprendre une actions collective internationale et intersectorielle concertée à tous les niveaux pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts, étant donné que ces phénomènes trouvent leur origine dans une variété de secteurs, et DEMANDE que des mesures soient prises pour mettre fin à la concurrence entre les affectations des sols, en particulier entre les surfaces agricoles et les surfaces forestières, en vue de progresser sur la voie de systèmes d'affectation des sols durables et intégrés;
12. SOULIGNE que les initiatives de remise en état des paysages forestiers offrent des possibilités de mettre fin au déboisement, de remettre en état des paysages forestiers dégradés et de rétablir la surface forestière là où elle a disparu, améliorant de ce fait l'environnement humain et les services écosystémiques forestiers, notamment la biodiversité, et SOULIGNE que tous les acteurs concernés doivent soutenir les initiatives de remise en état;
13. SE FÉLICITE de la tenue de la toute première conférence internationale du partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) sur le thème "Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières - de l'aspiration à l'action" (Rome, du 20 au 22 février 2018) et de ses résultats, en particulier l'appel à intensifier au plus vite les activités visant à mettre fin à la déforestation et remettre en état les forêts dégradées, à encourager les chaînes de valeur durables dans l'agriculture et la foresterie, ainsi qu'à verdir le secteur de la finance en soutenant les investissements durables et visant à réduire la déforestation et à diminuer les subventions préjudiciables. ENCOURAGE l'organisation de nouvelles manifestations conjointes visant à partager l'information et à discuter de l'action et des programmes conjoints du PCF qui associent l'ensemble des secteurs et des acteurs concernés, notamment les jeunes;
14. APPELLE l'ensemble des acteurs de tous niveaux à poursuivre leurs efforts en vue de rendre les actions internationales dans le domaine de la foresterie plus cohérentes et à contribuer à l'élaboration et au soutien des actions et de projets collectifs conjoints des membres du PCF;
15. SOULIGNE que le Secrétariat du FNUF doit être fort, efficace et efficient, qu'il doit fournir services et soutien au FNUF dans tous les domaines liés au programme quadriennal du Forum et du plan stratégique des Nations unies pour les forêts, comme indiqué dans la résolution 2015/33 du Conseil économique et social et qu'il doit remplir sa mission en toute transparence;

16. SOULIGNE la nécessité d'adopter des lignes directrices opérationnelles permettant au Réseau mondial de facilitation du financement forestier (GFFFN) de remplir son rôle important dans la facilitation de l'accès des pays éligibles aux ressources permettant la mise en œuvre du plan stratégique des Nations unies pour les forêts et la réalisation des ses objectifs mondiaux; INSISTE sur la valeur ajoutée de l'élaboration d'arrangements collaboratifs entre le Secrétariat du FNUF et les membres du PCF et d'autres organisations pertinentes, ainsi que de l'amélioration de l'organisation des tâches connexes au sein du Secrétariat du FNUF afin de rendre le GFFFN plus efficace et plus efficient; et ENCOURAGE les membres du FNUF, ainsi que ceux qui sont en mesure de le faire, de faciliter la mobilisation de contributions volontaires pour assurer le fonctionnement du GFFFN;
17. SOULIGNE l'importance capitale du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports pour mieux comprendre les tendances et les processus actuels, pour démontrer les progrès réalisés et pour partager les expériences dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations unies pour les forêts, et SALUE les progrès accomplis dans l'élaboration d'indicateurs forestiers mondiaux; DEMANDE au Secrétariat du FNUF de fournir en temps opportun les informations relatives à l'amélioration du format et de la périodicité des rapports;
18. SOULIGNE que le format des rapports nationaux établis sur une base volontaire devrait faciliter l'élaboration de conclusions et l'analyse des informations, et que la périodicité des rapports devrait tenir compte de la périodicité d'autres rapports régionaux et internationaux relatifs aux forêts, en particulier la périodicité des rapports pertinents établis par les membres du PCF et du cycle d'évaluation des objectifs de développement durable afin d'éviter toute charge supplémentaire et toute redondance à cet égard;
19. SALUE la mise en place d'une stratégie de communication et de sensibilisation au plan stratégique des Nations unies pour les forêts, qui servira à favoriser une meilleure communication sur le plan stratégique des Nations unies pour les forêts avec tous les acteurs concernés et sensibilisera au soutien à la gestion durable des forêts à tous les niveaux. SOULIGNE que la stratégie de communication et de sensibilisation devrait être un document évolutif reflétant l'évolution de la situation;

20. NOTANT que l'évaluation de l'objectif de développement durable 15 (ODD 15) figurera à l'ordre du jour du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF 2018), SOULIGNE l'occasion unique qui se présente à la communauté internationale de confirmer que les forêts remplissent de multiples fonctions pour des sociétés résilientes et pour le développement durable et de réaffirmer son attachement à la mission partagée des Nations unies, exprimée dans le plan stratégique des Nations unies pour les forêts, de promouvoir la gestion durable des forêts et la contribution de toutes les forêts et de tous les arbres au programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses ODD, notamment en renforçant la coopération, la coordination, la cohérence, les synergies, ainsi que l'engagement et l'action politiques à tous les niveaux;
21. SOULIGNE que le FNUF 13, et notamment sa table ronde ministérielle, doit présenter des arguments convaincants et des propositions au Forum politique de haut niveau pour le développement durable sur la manière dont la gestion durable des forêts contribue à la mise en œuvre des ODD, et en particulier l'ODD 15, afin de recueillir son plein soutien en vue d'une mise en œuvre, au niveau de l'ensemble de l'ONU, du plan stratégique des Nations unies pour les forêts dans le cadre de la mise en œuvre intégrée du programme de développement durable à l'horizon 2030;
22. CONVIENT qu'il importe de coopérer avec tous les partenaires lors du FNUF 13 pour aboutir à une communauté de vues sur une contribution forte, ambitieuse et équilibrée du FNUF au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui rappelle et mette en évidence les arguments et les propositions formulés par l'UE et ses États membres dans le document qu'ils ont transmis au Secrétariat du FNUF sur les messages-clés à adresser au Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2018; notamment en ce qui concerne les forêts et leur gestion durable pour les autres ODD que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable évaluera en 2018:
- l'infiltration des eaux de pluie, la gestion des bassins et la protection des sols contre l'érosion, la protection des retenues d'eau naturelles et la contribution des forêts à l'assurance de la fourniture d'eau potable de qualité; le renforcement de la résilience globale face aux effets des inondations et des sécheresses, ainsi que d'autres phénomènes météorologiques extrêmes résultant du changement climatique (ODD 6);
 - la contribution des forêts à la sécurité de l'approvisionnement énergétique, à la durabilité et à la réalisation des objectifs liés à l'énergie et au climat (ODD 7);

- l'amélioration du cadre de vie, de la santé et humaine et du bien-être dans des sociétés urbanisées et la résilience des interfaces rurales-urbaines en améliorant la qualité de l'air, le maintien de la fonction protectrice des forêts, la prévention et la lutte contre les feux de forêt et, partant, l'amélioration de la sécurité des populations (ODD 11);
 - la promotion de l'utilisation rationnelle du bois en tant que ressource naturelle renouvelable, la réduction de la production de déchets à un niveau minimal grâce au recyclage des produits du bois et le passage progressif à une économie circulaire tout en éliminant les pratiques illégales et non durables (ODD 12).
-